

Un projet CNGA novateur pour le lycée

Second cycle progressivement optionnel couronné par un Baccalauréat par matières

*Ou comment concilier enseignement pour tous les talents et qualité,
Diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire fiable*

1 Propositions préliminaires

- ☞ En amont **un collège** qui donne à tous les bases d'une culture générale moderne
- ☞ En aval la **définition des « prérequis »** par les filières universitaires et les formations post-bac
- ☞ Le rétablissement de **l'autorité de l'équipe pédagogique**, notamment en matière de passage de classe et d'orientation
- ☞ Un système de **passerelles** et d'appel par examen.

Le système actuel, trop longtemps indifférencié, **trop longtemps uniforme**,

- n'est pas adapté à la diversité des esprits
- est trop lourd pour la majorité des élèves de Seconde. Il aboutit souvent, tôt ou tard, à l'échec au détriment des plus défavorisés. Le baccalauréat se dévalue de plus en plus et pose par sa lourdeur des problèmes délicats d'organisation.

La Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école d'avril 2005 n'a pas résolu ces problèmes, risque de réduire le collège au « socle commun » et, sous couvert de simplification, jette les bases du « lycée unique » !

Quant à l'examen final, il ne remplit plus sa fonction de premier grade universitaire comme l'indique l'échec massif en 1^{er} cycle universitaire et la tentation d'étendre le contrôle continu ou en cours de formation contribue à sa dévalorisation.

C'est pourquoi le CNGA estime opportun de présenter un projet cohérent de Second cycle progressivement optionnel, couronné par un Baccalauréat par matières ou unités capitalisables, adaptable à une Formation continue ultérieure.

Cette proposition est proche de systèmes éducatifs européens qui actuellement semblent plus performants que le système français.

2 Principes d'organisation du cursus au lycée

- ☞ Une formation différenciée, et ce, dès la Seconde – et progressivement optionnelle – dans toutes les voies et filières du lycée,
- ☞ Une Terminale entièrement optionnelle, le français étant la seule matière obligatoire.

2.1 « Seconde »

- ▶ Il faudrait établir un large éventail de secondes différenciées, sans exclure, pour les élèves le désirant et jugés aptes, une seconde à orientation différée ;
- ▶ Le nombre de matières étudiées pourrait tourner autour de 8 comme aujourd'hui ;
- ▶ Un volant d'heures pour des travaux dirigés en petits groupes serait intégré dans l'emploi du temps de la classe, que l'équipe pédagogique pourrait répartir en fonction des besoins réels des élèves, à redéfinir chaque trimestre, et ce dans toutes les disciplines : cela permettrait de détecter les aptitudes des élèves et d'aider efficacement ceux-ci à élaborer progressivement un projet personnel, tenant compte des réalités : aptitudes du jeune, possibilités d'études, évolution du marché de l'emploi ;
- ▶ A l'issue de la seconde générale ou technologique, le jeune pourrait s'orienter vers un cycle court d'études, un CAP, un BEP, un baccalauréat professionnel, un système de formation en alternance...

2.2 « Première » et « Terminale »

- ▶ A ce stade là, le cursus deviendrait progressivement optionnel
 - En Première l'élève pourrait abandonner 2 matières, donc n'en garder que 6, ou en changer, ce qui suppose une mise à niveau ;
 - En Terminale, il pourrait n'en garder que 4, sans que ces abandons soient obligatoires.
- ▶ Cela implique :
 - Qu'un enseignement solide ait été proposé dès le collège dans un nombre suffisamment large de disciplines pour permettre une formation équilibrée et une évaluation fiable des capacités de l'élève, condition indispensable pour qu'il opère des choix judicieux de matières à approfondir et à sélectionner pour le baccalauréat ;
 - Que soient offerts dans toutes les disciplines deux niveaux d'études : « culture générale » et « culture spécialisée » ;
 - Que des heures de méthodologie, de soutien et d'approfondissement soient prévues pour toutes les disciplines (cf. plus haut 2.1).

3 Baccalauréat par matières ou unités capitalisables

3.1 Ce système est le seul capable, selon le CNGA, de répondre à la fois

- ▶ Aux exigences d'un enseignement de qualité pour tous
- ▶ Aux demandes de formation des élites dont le pays a besoin
- ▶ A l'urgence d'éviter la fuite des bons élèves vers d'autres systèmes.

3.2 Ce baccalauréat optionnel et passé matière par matière permettrait :

- ▶ De définir clairement et équitablement les conditions dans lesquelles le diplôme du baccalauréat donne accès à l'enseignement supérieur,
- ▶ D'ouvrir à la formation continue l'accès aux études supérieures.

3.3 L'organisation en serait la suivante :

- ▶ Toutes les disciplines enseignées au lycée constituent, en Terminale, des matières optionnelles sanctionnées chacune par une unité spécifique du baccalauréat ;
- ▶ Chaque matière peut être présentée soit dans l'orientation « culture générale » soit dans l'orientation « culture spécialisée » ;
- ▶ Le candidat choisit librement les matières et l'orientation dans lesquelles il se présente ;
- ▶ Seul le français est obligatoire, dans l'une ou l'autre orientation ;
- ▶ Chacune des matières présentées est passée indépendamment des autres, c'est-à-dire sans coefficient ni compensation d'une matière par une autre.

- 3.4 Pour toute matière** dont le candidat a subi les épreuves avec succès - c'est-à-dire où il a obtenu la moyenne au moins – une attestation, précisant la note et la mention obtenue, lui est remise.
- 3.5 Le grade de bachelier** est attribué à tout candidat ayant réussi les épreuves de 4 matières différentes dont au moins une dans l'orientation « culture spécialisée » et bien entendu le français.
- 3.6 Les candidats non reçus**, mais ayant obtenu la moyenne dans certaines disciplines peuvent conserver leur note dans ces disciplines pour les sessions suivantes.
- 3.7 Les universités, les formations post-bac, les écoles supérieures**, etc. déterminent et publient, sous le contrôle du Ministre de l'Education nationale, les matières et les orientations requises au baccalauréat du candidat souhaitant s'engager dans telle ou telle voie de formation : ainsi le baccalauréat résout-il sans surcharge nouvelle le problème de la sélection/orientation à l'entrée des études supérieures.
- 3.8 Pour l'entrée dans la vie professionnelle**, il appartient aussi aux branches professionnelles de déterminer les unités et les orientations exigées.

Ainsi le baccalauréat remplirait-il à nouveau correctement sa double fonction d'examen de fin d'études secondaires et de premier grade de l'enseignement supérieur.

Le baccalauréat doit rester un examen national, à programmes nationaux, respectant l'anonymat des épreuves écrites ainsi que la souveraineté et l'indépendance des jurys.

- 3.9 Instauration progressive d'un baccalauréat par matières, par comptabilisation parallèle en unités capitalisables** -sans modifier l'organisation actuelle du baccalauréat-demandée à titre transitoire par le CNGA, après expérimentation, dans une ou deux académies ;
- ▶ Les candidats ayant échoué une année au baccalauréat pourraient conserver l'année suivante la note obtenue dans toute matière où elle aurait été supérieure ou égale à la moyenne.
 - ▶ Les élèves ayant opté pour la conservation de ces notes pourraient être dispensés des cours dans les disciplines correspondantes et être autorisés à ne suivre que ceux des autres disciplines, ce qui contribuerait à réduire sensiblement les effectifs de Terminale.
- 3.10 Conclusion :**
- Le « Bac par matières » permettra de :**
- ▶ **Réconcilier** un bon nombre d'élèves avec les études
 - ▶ **Réduire** les attitudes de refus scolaire
 - ▶ **Favoriser** les choix positifs des élèves pour élaborer leur **projet personnel**
 - ▶ **Constituer** des classes plus motivées
 - ▶ **Assurer** un niveau **fiable** de connaissances des bacheliers dans les domaines choisis
 - ▶ **Faciliter** la reprise d'études dans le cadre de **la formation continuée tout au long de la vie.**